



Bruxelles, le 17 mai 2018  
(OR. en)

8882/18

**COMPET 315**  
**MI 351**  
**IND 134**  
**DIGIT 97**  
**JUSTCIV 117**  
**RECH 185**

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Note de la présidence en vue du déjeuner de travail sur l'intelligence artificielle

---

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence sur l'intelligence artificielle en vue de préparer le déjeuner de travail qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 28 mai 2018.

## Note de la présidence en vue du déjeuner de travail sur l'intelligence artificielle

1. La présidence bulgare met l'accent sur le fait que l'achèvement du marché unique numérique et le renforcement de l'économie européenne fondée sur les données sont au cœur de la croissance économique. En octobre 2017, le Conseil européen a appelé la Commission à proposer une approche européenne de l'intelligence artificielle (IA). En mars 2018, le Conseil "Compétitivité" a souligné que les entreprises doivent continuellement mettre l'accent sur le développement innovant et suivre les tendances d'avenir essentielles que sont notamment l'intelligence artificielle, la robotique et les mégadonnées. Le 25 avril 2018, la Commission a publié une communication intitulée "L'intelligence artificielle pour l'Europe", qui définit l'approche européenne de l'IA.
2. À l'occasion de la Journée du numérique organisée le 10 avril 2018 par la Commission européenne sous les auspices de la présidence bulgare, 24 États membres et la Norvège ont signé une déclaration de coopération en matière d'intelligence artificielle. Les signataires sont convenus de coopérer en ce qui concerne les questions les plus pressantes soulevées par l'IA, notamment garantir la compétitivité de l'Europe dans le domaine de la recherche et du déploiement de l'IA, et traiter les questions sociales économiques, éthiques et juridiques.
3. Au cours de la Journée européenne de l'industrie qui s'est tenue les 22 et 23 février 2018, les principaux acteurs industriels se sont accordés sur le fait que l'Europe est bien placée pour être compétitive au niveau mondial dans le domaine de l'IA de qualité élevée, sûre et fiable. L'Europe doit maîtriser le déploiement d'applications industrielles d'IA critiques pour transformer des milliers de ses entreprises de premier plan au niveau mondial en "entreprises intelligentes".
4. Le Conseil "Compétitivité" de mai sera l'occasion de débattre de la nouvelle approche européenne de l'IA et des initiatives fondées sur cette approche afin que l'Europe puisse être un chef de file dans le développement et l'utilisation de l'IA, en s'appuyant sur ses valeurs et ses points forts. Plusieurs États membres ont déjà élaboré ou procèdent actuellement à l'élaboration de stratégies en faveur de l'IA.

5. Selon les estimations, l'IA devrait contribuer à hauteur de 13,3 billions d'euros à l'économie mondiale en 2030. En outre, elle contribue à relever certains des plus grands défis mondiaux, tels que traiter les maladies chroniques, réduire les accidents de la route, lutter contre le changement climatique ou encore anticiper les menaces qui pèsent sur la cybersécurité.
6. La plupart des économies développées reconnaissent le caractère révolutionnaire de l'IA. Le gouvernement américain a présenté sa stratégie en matière d'IA en 2016. La Chine ambitionne de devenir le leader mondial dans le domaine de l'IA d'ici à 2030 et procède à des investissements massifs. Par ailleurs, les grandes entreprises aux États-Unis et en Chine investissent massivement dans l'IA et exploitent de grandes quantités de données. Le Japon et le Canada ont aussi adopté leurs stratégies en matière d'IA. L'Europe doit veiller à rester à l'avant-garde de la révolution de l'IA et à continuer à tirer parti de ses atouts afin de rester compétitive.
7. Parmi ses atouts, l'Europe compte des chercheurs, laboratoires et jeunes pousses de renommée internationale, ainsi qu'un secteur de la robotique compétitif. L'Europe dispose également d'entreprises de premier plan au niveau mondial, notamment dans les transports, les soins de santé et la production industrielle, lesquels devraient être les plus prompts à adopter l'IA.
8. L'approche européenne de l'IA présente trois dimensions: (1) renforcer la capacité technologique et industrielle de l'UE et recourir à l'IA dans l'ensemble de l'économie, (2) se préparer aux changements socio-économiques induits par l'IA et (3) garantir un cadre éthique et juridique adéquat.
9. Des efforts doivent être fournis conjointement par le secteur public (au niveau des États membres et de l'UE) et le secteur privé pour augmenter progressivement le montant total des **investissements** d'ici à 2020 et au-delà, en fonction du poids économique de l'UE et des investissements effectués sur les autres continents. L'année dernière, les investissements publics et privés dans la recherche et le développement dans le domaine de l'IA effectués dans l'UE étaient estimés à un montant total de 4 à 5 milliards d'euros. Conformément à l'approche de l'UE définie récemment, l'UE dans son ensemble (secteurs public et privé confondus) devrait ambitionner d'accroître le montant de ces investissements pour le porter à au moins 20 milliards d'euros d'ici à la fin de 2020. Après cette période, ses investissements devraient s'élever à plus de 20 milliards d'euros par an au cours de la prochaine décennie.

10. Les investissements dans la recherche et l'innovation dans le domaine de l'IA sont en train d'être augmentés pour les porter à environ 1,5 milliard d'euros au cours de la période 2018-2020 en vue de soutenir les évolutions dans des secteurs clés. Ils serviront à relier et à renforcer les centres de recherche dans le domaine de l'IA à travers toute l'Europe afin de faciliter leur collaboration. La Commission a exprimé son intention de soutenir le développement de ressources dans le domaine de l'IA par l'intermédiaire d'une plateforme spécialisée, ainsi que d'un vaste réseau de pôles d'innovation numérique et de centres européens d'appui avancé afin d'encourager les PME et les sociétés à moyenne capitalisation à tester les solutions d'IA.
11. Un autre objectif déclaré est de créer un environnement qui stimule les investissements. Les données constituant la matière première de la plupart des technologies d'IA, la Commission propose également une législation pour faire en sorte que davantage de données puissent être réutilisées, notamment des données du secteur public, et d'autres mesures pour faciliter le partage des données. Il s'agit en particulier de données comme celles concernant les services d'utilité publique et l'environnement, ainsi que des données en matière de recherche et de santé.
12. L'IA et l'automatisation auront une incidence majeure sur les **marchés du travail**. De nombreux emplois seront créés, d'autres disparaîtront, la plupart seront transformés. Les États membres sont confrontés à des défis pour moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation, anticiper les changements et soutenir les transitions sur le marché du travail, en s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux.
13. L'IA engendre de nouveaux profils d'emplois. Malgré l'augmentation du nombre de professionnels des TIC au cours de ces dernières années, on dénombre au moins 350 000 postes vacants dans ce domaine en Europe et les entreprises éprouvent des difficultés à recruter de tels experts. L'Europe devrait s'efforcer d'accroître le nombre de personnes formées dans le domaine de l'IA et de la science des données, en mettant en place un environnement attractif pour inciter les meilleurs talents à travailler en Europe et attirer davantage de femmes et de personnes issues de contextes différents. Ce point est également essentiel pour parer à d'éventuels biais dans le développement de l'IA.

14. L'IA peut soulever de nouvelles **questions éthiques et juridiques**. L'UE devrait veiller à ce que l'IA soit développée dans un cadre approprié qui respecte les valeurs et droits fondamentaux de l'UE. Afin de veiller à ce que les nouvelles évolutions respectent une approche axée sur le facteur humain, il convient d'élaborer des lignes directrices en matière d'éthique qui abordent des aspects tels que l'avenir du travail, la sécurité, la transparence et la partialité.
15. Une approche européenne de l'IA stimulera la compétitivité de l'UE et instaurera une confiance fondée sur les valeurs européennes. Sans efforts conjoints, l'UE risque de gâcher les nouvelles chances qui se présentent à l'ère de l'IA, puisqu'aucun pays de l'UE ne peut être compétitif à lui seul. Il est indispensable de veiller à ce que les stratégies soient parfaitement coordonnées afin de dégager des synergies et de maximiser les retombées. À cet égard, des travaux sont en cours dans les domaines des applications industrielles critiques, des orientations concernant la directive sur la responsabilité du fait des produits, et des initiatives sur l'actualisation des normes et sur la mise à niveau des administrations publiques.
16. S'appuyant sur la déclaration de coopération en matière d'intelligence artificielle signée par les États membres en avril 2018, l'approche européenne de l'IA propose que la Commission et les États membres conjuguent leurs efforts et travaillent ensemble en vue d'élaborer un plan d'action coordonné sur l'IA d'ici à la fin de 2018. L'objectif est de maximiser les retombées des investissements, au niveau de l'UE et des États membres, d'encourager les synergies et la coopération dans l'ensemble de l'UE, d'échanger des bonnes pratiques et de définir conjointement la voie à suivre pour faire en sorte que l'UE dans son ensemble puisse rivaliser avec la concurrence internationale. Les discussions seront menées dans le cadre de la plateforme européenne existante des initiatives nationales pour la numérisation de l'industrie, dont la prochaine réunion est prévue le 18 juin 2018 à Bruxelles.

17. Dans le prochain cadre financier pluriannuel, des investissements dans la recherche et l'innovation en matière d'IA devraient se poursuivre via Horizon Europe dans l'ensemble des secteurs, notamment ceux de la santé, des transports et de la production industrielle. Le Conseil européen de la recherche devrait s'avérer être un instrument précieux qui soutiendra l'innovation axée sur l'IA. La Commission propose également un nouveau programme numérique pour l'Europe afin d'élargir et de renforcer les capacités centrale en matière d'IA en Europe, notamment les ressources de données et les référentiels d'algorithmes. Cela pourrait renforcer et mettre en réseau les pôles d'innovation numérique dans les États membres, avec un accent particulier sur les essais et l'expérimentation. À cela s'ajouteront des investissements dans le calcul à haute performance, la cybersécurité et les compétences numériques, et des efforts importants visant à étendre la diffusion et l'utilisation de ces technologies numériques parmi l'ensemble des entreprises et des administrations publiques. Cette approche soutiendra la transformation numérique de l'économie européenne et bénéficiera aux citoyens et aux entreprises européens.
18. Le déjeuner de travail qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 28 mai 2018 portera sur les avis des États membres quant à l'approche de l'IA et se concentrera principalement sur les questions suivantes:

- 1. Dans quels domaines l'IA pourrait-elle créer la plus grande valeur ajoutée pour l'UE?*
- 2. Afin de mettre l'Europe sur un pied d'égalité avec les acteurs majeurs internationaux, des efforts conjoints seront nécessaires au niveau de l'UE. Estimez-vous que la voie à suivre est d'aligner les investissements et d'accroître la coopération en matière de renforcement des capacités? Dans quels autres domaines pourrait-il être utile de promouvoir davantage de collaboration entre les États membres?*
- 3. Comment pourrions-nous assurer une commercialisation de la base de recherche solide de l'UE qui soit efficace?*